

SEANCE DU 05 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi cinq janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 30/12/2021 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Laëtitia DESBOIS, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absents excusés : Thérèse CHMIELARSKI donne pouvoir à Jérôme COTRET, Carole JEUDI donne pouvoir à Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY donne pouvoir à Roger JOUANNEAU.

Secrétaire de séance : Edith NAVION.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 08/12/2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à présenter un dossier de demande de DETR 2022 auprès de Mme la Préfète d'Indre-et-Loire pour la rénovation d'un bâtiment commercial « multiservices » dans le bourg de Rigny-Ussé
- DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil qui a subi de gros dégâts lors de la tornade en juin dernier
- VOTE une subvention de 150 euros au CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps et 100 euros à la MFR d'Azay-le-Rideau
- VALIDE la durée annuelle de temps de travail à 1 607 heures et la durée hebdomadaire à 35 heures.

Informations et questions diverses

- M. le Maire indique aux conseillers que des devis ont été demandés pour l'achat de colis de début d'année pour les personnes âgées, en remplacement du repas traditionnel qui ne peut avoir lieu vu les conditions sanitaires en vigueur. Ces colis seront distribués début mars 2022.
- M. le Maire fait lecture du courrier des gérants de la Ferme au Bois dormant qui remercient la commune d'avoir mis à disposition gratuitement les salles lors du marché de Noël et font un don de 150 € pour les Anciens. M. le Maire précise que cette somme sera utilisée pour l'achat des colis.
- La distribution des sacs OM jaunes aura lieu les samedis 19 et 26 février 2022 de 9h à 12h dans le local près de l'agence postale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h20.

Affiché le 06/01/2022 Transmis à la préfecture le 06/01/2022
